

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 31 octobre 2025**

Le vendredi 31 octobre 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Etaient présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, , CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique

Étaient représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Marie-Laure MAIORE), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

Étaient absents : BONY Sarah, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, LUCIANI Jean-Emmanuel, MERMET Jacques

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil ; Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été désignée pour remplir cette fonction.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

N° 2025 – 51 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025  
N° 2025 – 52 – Régularisation foncière Punticciolle Monsieur Michel CESARI  
N° 2025 – 53 – Délibération budgétaire modificative N° 2025 - 01  
N° 2025 – 54 – Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial  
N° 2025 – 55 – Avancements de grade 2025 Catégorie C  
Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal  
Questions diverses

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 septembre 2025**  
*Rapport N° 2025/51 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire*

*Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.*

---

**REGULARISATION FONCIÈRE PUNTICCIOLE MONSIEUR MICHEL CESARI**

*Rapport N° 2025/52 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire*

*Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la proposition du président ;*

*Approbation du principe de l'acquisition d'une parcelle de 605 m<sup>2</sup> auprès de Monsieur Michel CESARI pour un coût 30.250 €,*

*Autorisation donnée au maire pour passer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette transaction*

---

**DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2025 – 01**

*Rapport N° 2025/53 - Rapporteur Madame Jeanne RAMAZOTTI, première adjointe*

*Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,*

*Adoption de la délibération budgétaire modificative N° 2025 – 01.*

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Compte 023	-7 450,28		
Compte 66111	3 390,00		
Compte 673	4 060,28		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opération 9807 compte 2112	22 710,85	Compte 021	-7 450,28
		Opération 20213 compte 1321	22 125,46
		Opération 20232 compte 1321	24 051,60
		Opération 20212 compte 1322	5 703,00
		Opération 20216 compte 1322	15 880,80
		Opération 20224 compte 1322	23 120,00
		Opération 20233 compte 1322	5 070,00
		Opération 20242 compte 1322	9 480,00
<b>Total</b>	<b>22 710,85</b>	<b>Total</b>	<b>97 980,58</b>

---

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

*Rapport N° 2025/54 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire*

*Approbation de la proposition du président par 14 voix pour, Madame PANTALACCI BANCE Antoinette ne prenant pas part au vote,*

*Décision de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à raison de douze heures hebdomadaires*

---

**AVANCEMENTS DE GRADE 2025 CATEGORIE C**

*Rapport N° 2025/55 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire*

*Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,*

*Décision de créer :*

- *Un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet,*
  - *Un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet, échelle C2 de rémunération, d'une durée de travail hebdomadaire de 25 heures,*
  - *Un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet, échelle C2 de rémunération d'une durée de travail hebdomadaire de 30 heures.*
-

---

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision N° 49 - 2025 – Renonciation DPU

Décision N° 50 - 2025 – Déclaration sans suite marché N° SMP 2025 011

Décision N° 51 - 2025 – Résiliation marché N° SMP 2024 009

Décision N° 52 - 2025 – Fin de fonction régisseur crèche

Décision N° 54 - 2025 – Renonciation DPU

Décision N° 54 - 2025 – Renonciation DPU

Pas d'observations ;

Des précisions sont apportées sur les décisions 50 et 51.

---

## QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le maire évoque les difficultés rencontrées par la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu dans l'instruction des actes d'urbanisme.*

---

*La séance est levée à 18 heures 33*

*Le président de séance*

*Jean-Claude FRANCESCHI, maire*



*La secrétaire de séance,*

*Célia SAEZ RICCIARDI*

